

Contrat assurance scolaire

Par helene, le 09/12/2010 à 14:21

Bonjour,

j'ai demandé un devis d assurance scolaire a une compagnie d assurance en indiquant que cela etait urgent,

j ai recu un contrat et une attestation mais ce contrat s est revele plus cher que mon propre assureur.

Je n ai pas donne suite et jeté le contrat.

2 mois apres je recois une mise en demeure de payer.

L assureur me demande de renvoyer les imprimes et ainsi je ne regle rien, dans le cas contraire je dois m acciter de la somme alors que je n ai rien envoye!

est ce la verite? que dois je faire? merci de votre reponse helen

Par gege59, le 12/12/2010 à 20:40

Bonsoir.

Si vous avez reçu un contrat ainsi que l'attestation, c'est que vous l'aviez demandé.

Vous dites que "c'est plus cher que chez mon propre assureur" : pourquoi n'avez vous pas pris le contrat de votre assureur ???

Lorsque vous avez reçu le contrat, vous n'auriez pas du le jeter! Il aurait fallu au moins

appeler pour savoir comment faire annuler ce contrat...

Ce n'est pas parce qu'un contrat n'est pas signé qu'il n'est pas "valable" : en effet, s'il y avait eu un sinistre, vous auriez demandé à ce que le contrat couvre le sinistre... Alors il est facile de dire que vous n'aviez rien demandé...

Désolée, mais à mon avis, il va falloir vous acquitter de cette prime...

Cordialement,